

CRC Industries Europe bvba Touwslagerstraat 1 9240 Zele - Belgium



Tel (+32) (0) 52 / 45 60 11 - Fax (+32) (0) 52 / 45 00 34

Fiche de sécurité

Regulation EC No 1907/2006 Art.31

Nom du produit : GASKET REMOVER Date de création/révision : 23.11.10 Remplace : 19.04.10

1. IDENTIFICATION DU PRODUIT ET DE LA SOCIETE

Nom du produit : GASKET REMOVER

Aérosol

Application : Nettoyants - Dégraissants

Nom de la société : CRC Industries Europe byba

Touwslagerstraat 1

9240 ZELE Belgium

Tel.: (+32)(0)52/456011 Fax: (+32)(0)52/450034 E-mail: hse@crcind.com

Numéro d'appel d'urgence :(+32) (0)52/45 60 11

Belgique: Antigifcentrum/Centre Antipoisons: 070 -

245 245

Filiales		Tel	Fax	
CRC Industries Finland	Asemanrinne 13, 08500 Lohja (+358)(0)19/329		(+358)(0)19/383676	
CRC Industries France	12, Bld des Martyrs de Chateaubriant F-95102 Argenteuil Cédex	(+33)(0) 1/34112000	(+33)(0)1/34110996	
CRC Industries Deutschland	Südring 9, 76473 Iffezheim	(+49)(0)7229/3030	(+49)(0)7229/303266	
CRC Industries Iberia	Gremio del cuero S/N, 40195 Segovia	(+34)921/427546	(+34)921/436270	
CRC Industries Sweden	Kryptongatan 14, 43153 Mölndal	(+46)(0) 31/7068480	(+46)(0)31/273991	

2. IDENTIFICATION DES DANGERS

Santé et Sécurité : Extrêmement Inflammable

(propulseur DME)

Environnement: Nocif pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Autres dangers: Récipient sous pression. A protéger contre les

rayons solaires et à ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers

une flamme ou un corps incandescent.

Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

3. COMPOSITION ET INFORMATION SUR LES COMPOSANTS

Composants dangereux	N° CAS	EINECS	w/w %	symbole	phrase-R*	Notes
méthylal	109-87-5		30-60	F	11	В
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	204-065-8	30-60	F+	12	A
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	200-578-6	5-10	F	11	В
solvant naphta aromatique lourd (pétrole) (benzène<0.1%)	64742-94-5			Xn,N	51/53-65-66-67	В
méthanol	67-56-1	200-659-6	<3	F,T	11-23/24/25-39/23/24/25	A
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	201-159-0	<1	F,Xi	11-36-66-67	A
Explanation notes						
A : substances avec limite d'exposition sur le lieu de travail européenne B : substances						
avec limite d'exposition sur le lieu de travail nationale						

(* Explication des phrases de risques: chapitre 16)

4. PREMIERS SECOURS

Informations générales : Si les symptômes persistent dans tous les cas

consulter un médecin

Contact avec les yeux : Si la substance a touché les yeux, les laver

immédiatement avec beaucoup d'eau

Faire appel à un médecin si l'irritation persiste

Contact avec la peau : Laver au savon.

Inhalation: Air frais, tenir calme et au chaud.

Ingestion: If ne se produira probablement pas d'ingestion

En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire

vomir et consulter un médecin

Contient du méthanol.

5. MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

Point d'éclair (sans propulseur): < 0 °C (en vase clos)

Limites d'explosion : limite supérieure : Non connu. limite inférieure : Non connu.

Moyens d'extinction : Mousse, dioxyde de carbone ou agent sec

Procedures de lutte contre l'incendie : Conserver au frais le(s) recipient(s) exposé(s) au

feu, en aspergeant d'eau

Risques particuliers de l'exposition : Les aérosols peuvent exploser à des températures

supérieures à 50°C.

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées

6. MESURES A PRENDRE EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Les précautions individuelles : Supprimer les points d'ignition

Assurer une ventilation adéquate

Porter un vêtement de protection et des gants

appropriés.

Les précautions pour la protection de l'environnement : $Ne\ pas\ jeter\ les\ résidus\ à\ l'égoût$

ou dans les rivières Si l'eau polluée atteint les systèmes d'égoûts ou les cours d'eau informer immédiatement les autorités compétentes

Les méthodes de nettoyage : Absorber la substance répandue avec un matériel

inerte approprié

7. MANIPULATION ET STOCKAGE

Manipulation : Utiliser seulement dans des zones ventilées

Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Ne pas vaporiser sur une flamme ou un corps

incandescent.

Ne pas percer ou brûler les aérosols, même après

usage.

Ne pas respirer les aérosols ou vapeurs. Éviter le contact avec la peau et les yeux.

Stockage: Aérosol sous pression. A protéger contre les

rayons solaires et ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C.

Conserver dans un endroit frais, sec et bien

ventilé

Conserver hors de la portée des enfants.

8. CONTROLE DE L'EXPOSITION/PROTECTION INDIVIDUELLE

Procédures d'ordre technique : Assurer une ventilation adéquate

En cas d'incendie, ne pas respirer les fumées Tenir loin de la chaleur et de sources d'ignition Eviter l'accumulation de charges électrostatiques

Protection individuelle : Utiliser seulement dans des zones ventilées

Il est recommandé de prendre les précautions nécessaires pour éviter le contact avec la peau et

les yeux lors de l'utilisation du produit

inhalation: En cas de ventilation insuffisante porter un

appareil respiratoire approprié.)

(Filter type AX)

la peau et les mains : Porter des gants

(polyvinylalcohol)

les yeux : Porter des lunettes.

Limites d'exposition :

Composants dangereux	N° CAS	méthode	
limites d'exposition professionnelle du CE:			
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	TWA	1000 ppm
méthanol	67-56-1	TWA	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	TWA	200 ppm
		STEL	300 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales :			
Belgique			
méthylal	109-87-5	GW/VL	1000 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	GW/VL	1000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	GW/VL	1000 ppm
méthanol	67-56-1	GW/VL	200 ppm
		KTW/VCD	250 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	GW/VL	200 ppm
		KTW/VCD	300 ppm
cellulose	9004-34-6	GW/VL	10 mg/m3
limites d'exposition professionnelle nationales : Suisse			
méthylal	109-87-5	MAK	1000 ppm
oxyde de diméthyle; éther méthylique	115-10-6	MAK	1000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	MAK	500 ppm
méthanol	67-56-1	MAK	200 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	MAK	200 ppm
limites d'exposition professionnelle nationales : France			
méthylal	109-87-5	VME	1000 ppm
éthanol; alcool éthylique	64-17-5	VME	1000 ppm
		VLE	5000 ppm
méthanol	67-56-1	VME	200 ppm
		VLE	1000 ppm
butanone; méthyléthylcétone	78-93-3	VME	200 ppm
		VLE	300 ppm
cellulose	9004-34-6	VME	10 mg/m3

9. PROPRIETES PHYSIQUES ET CHIMIQUES (pour aérosols sans propulseur)

Aspect : état physique : Liquide en aérosol avec propulseur DME.

couleur : Blanc.
odeur : Solvant.

Point/intervalle d'ébullition : Non connu.

Densité relative : $0.92 \text{ g/cm} 3 \text{ (@ } 20^{\circ}\text{C)}.$

pH: Non applicable. Pression de vapeur: Non connu. Densité de vapeur: $> 2 \ (@ \ 20^{\circ} C)$. Hydrosolubilité: Insoluble dans l'eau

Point d'éclair : <0 °C (en vase clos) Auto-inflammabilité : >200 °C

Viscosité: 700-1500 (thixotropic) mPa.s (@ 20°C).

Vitesse d'évaporation : Non connu.

10. STABILITE ET REACTIVITE

Conditions à éviter : Aérosol sous pression. A protéger contre les

rayons solaires et ne pas exposer à une

température supérieure à 50°C.

Matières à éviter : Agent comburant fort

Produits de décomposition dangereux : CO,CO2

11. INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

Inhalation : L'inhalation excessive de vapeurs de solvant peut

provoquer nausée, maux de tête et

étourdissements

Ingestion: En cas d'ingestion accidentelle, ne pas faire

vomir et consulter un médecin

Contient du méthanol.

Contact avec la peau : Un contact prolongé avec la peau détruit le film

lipo-acide

Donnés toxologiques : Pas de données expérimentales disponibles

12. INFORMATIONS ECOLOGIQUES

Effect nocifs divers: Nocif pour les organismes aquatiques, peut

entraîner des effets néfastes à long terme pour

l'environnement aquatique.

Ne pas jeter les résidus à l'égoût ou dans les

rivières

13. CONSIDERATIONS RELATIVES A L'ELIMINATION

Produit : Ne pas rejeter à l'égoût ou dans l'environnment,

éliminer ce produit dans un centre agréé de

collecte des déchets.

La mise au rebut doit se conformer à la législation locale, provinciale et nationale

14. TRANSPORT

Numéro UN: 1950

Route/Chemin fer - ADR/RID: UN1950 Aérosols Classe: 2, PG: NA, Classe

code: 5FEtiquette: 2.1, Tunnel: (D)

Mer - IMDG: UN1950 Aerosols Classe: 2, PG: NAEtiquette:

2.1

EmS F-D, S-U

Air - IATA/ICAO : UN1950 Aérosols, inflammable Classe : 2, PG :

NAEtiquette: 2.1

15. INFORMATIONS REGLEMENTAIRES

Symbol(s) de danger : F+ : EXTRÊMEMENT INFLAMMABLE

Phrases de risque (R): R52/53: Nocif pour les organismes aquatiques,

peut entraîner des effets néfastes à long terme

pour l'environnement aquatique.

Phrases de conseils de prudence (S): S2: Conserver hors de la portée des enfants.

S16: Conserver à l'écart de toute flamme ou

source d'étincelles - Ne pas fumer.

S23: Ne pas respirer les vapeurs/aérosols. S35: Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.

S51: Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.

Récipient sous pression. A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage. Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent. Sans une aération suffisante la formation de vapeurs explosives est possible.

Classé suivant Dir. 2008/47/CE modifiant la directive 75/324/CEE concernant les législations relatives aux générateurs d'aérosols.

Classification suivant directive 99/45/CE

Dispositions nationales : France

Maladies professionnelles: tableau n°: 84

France

Maladies à caractère professionnels: rubrique:

605,606

16. AUTRES INFORMATIONS

Ce produit doit être stocké, manipulé et utilisé en accord avec les bonnes pratiques d'hygiène industrielle et en conformité avec les réglementations locales. Les informations sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et ont pour but de décrire nos produits dans le cadre des exigenges de sécurité. Par conséquent elles ne sauraient être considérées comme une garantie des propriétés spécifiques. Sauf dans le cas d'études ou de recherches sur les risques sur la santé, la sécurité et l'environnement, aucun de ces documents ne peut être reproduit sans la permission écrite de CRC.

REVISIONS DANS LE CHAPITRE : 2,3,4,8,11,13,14,15

*Explication des phrase de risques: R11: Facilement inflammable.

R12: Extrêmement inflammable.

R23/24/25: Toxique par inhalation, par contact

avec la peau et par ingestion.

R39/23/24/25: Toxique: danger d'effets irréversibles très graves par inhalation, par contact avec la peau et par ingestion.

R36: Irritant pour les yeux.

R51/53: Toxique pour les organismes

aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. R65: Nocif: peut provoquer une atteinte des

poumons en cas d'ingestion.

R66: L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R67: L'inhalation de vapeurs peut provoquer

somnolence et vertiges.

Cette fiche de sécurité peut déjà, à ce moment précis, être révisée pour des raisons liées à la

législation, à la disponibilité des composants, ou à des expériences nouvellement acquises. La dernière version de cette fiche technique, qui est la seule valable, vous sera envoyée sur simple demande, ou peut être trouvée sur notre site Internet : www.crcind.com. Nous vous recommandons de vous enregistrer sur notre site Internet pour ce produit, afin de recevoir automatiquement chaque dernière version future.